

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ÉFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2012-04 du 4 avril 2012 portant cessation de fonctions à l'Établissement français du sang

NOR : ETSK1230229S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2008-20 du 23 octobre 2008 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Hubert JOIN aux fonctions de directeur de l'unité de production des réactifs de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'unité de production des réactifs de l'Établissement français du sang exercées par M. Hubert JOIN à compter du 4 avril 2012.

Article 2

La décision n° DS 2009-41 du 28 avril 2009 lui conférant délégation de signature est abrogée à compter de cette même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 avril 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM